

## Formalités

### INFORMATIONS

#### PUBLIC CONCERNÉ :

Formalistes et notaires devant effectuer des formalités auprès du greffe des tribunaux de commerce

#### NIVEAU :

Pratique courante

#### DATES :

18 juin 2026

#### DURÉE :

1 jour(s) (7,0 heures)

#### FORMAT :

Présentiel

#### PRÉREQUIS :

Aucun prérequis n'est exigé. Cependant, des connaissances sur les fondamentaux en formalités commerciales sont fortement conseillées pour suivre cette formation dans les meilleures conditions.

Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement afin de tester vos connaissances.

#### MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel ou Visioformation

#### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

#### MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

#### MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

#### MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Émargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'émargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

#### Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

- Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

#### REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de fin de stage et un certificat de réalisation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

**Université interdépartementale de Picardie (dépt 02-60-80) – 18 juin 2026**

**Atelier 21 - FPP121A - De l'acte aux formalités INPI : pratique du secrétariat juridique des sociétés**

### COMPÉTENCES PÉDAGOGIQUES :

A la fin de la formation le stagiaire sera en capacité de :

- Effectuer les principales formalités auprès du greffe des tribunaux de commerce
- Comprendre et maîtriser les formalités à effectuer depuis le Guichet Unique et le portail INPI

### FORMATEURS



Monsieur Benjamin POIRET

### CONTENU :

#### *La dématérialisation des formalités de sociétés*

- Le Registre National des Entreprises (RNE)
- Le Guichet Unique

#### *Le décès d'un dirigeant dans une société*

- Le PV d'AG
- La mise à jour des statuts
- Les publicités
- Les pièces à déposer
- Le cas particulier de la SARL

#### *Les formalités de transfert de siège d'une société*

- (PV d'AG, Mise à jour statuts, publicités, pièces à déposer)
- Le transfert dans le RCS initial
- Le transfert dans un nouveau RCS

#### *L'augmentation ou la réduction de capital social*

- Le PV d'AG
- La mise à jour des statuts
- Les publicités
- Les pièces à réunir

#### *La prorogation de la société*

- (PV d'AG, Mise à jour statuts, publicités, pièces à déposer)
- La Prorogation avant le terme prévu
- La prorogation après le terme de la société

#### *La fin de la société*

- La radiation d'office et ses formalités
- Les étapes de la dissolution anticipée de la société